

## CTL 13 Novembre 2018 DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez aujourd'hui en troisième séance sur votre ASR 2019, enfin, ce qu'il en reste après la décision du ministre Darmanin ne ne pas autoriser la fermeture de la Trésorerie de Liesse. Il est vrai que ce ministre est plein de surprise et le chef du gouvernement également: il ne se passe en effet pas une semaine sans que la presse nous relaye quelques informations fracassantes sur l'avenir qu'ils nous réservent, avec en ligne de mire les 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'état sur le quinquennat.

Nous apprenons donc par la presse pèle mêle que les contribuables pourront dés janvier 2019 demander la modification de leur taux de prélèvement PAS et le remboursement des sommes prélevées à tort avec un délai de traitement de 1 mois des demandes. Nous apprenons également la création de « service public de proximité » qui s'appuieront sur des accueils communs et mutualisés faisant appel au développement de la polyvalence des agents, notamment dans les grands réseaux de service public.

Nous apprenons ... ou plutôt nous n'apprenons pas grand-chose car il nous manque quelques éléments essentiels : quand ? comment ? et avec qui ?

Et sur ces sujets, force est de constater que la communication est plus que défaillante du plus haut niveau de l'état jusque dans les directions locales. Les agents sont donc toujours dans l'attente d'un peu de lisibilité pour leur avenir mais la loyauté qu'on attend d'eux est visiblement à sens unique.

Il est quand même quelques éléments qui ont l'air acquis :

- continuation du gel des rémunérations et des pertes de pouvoir d'achat
- continuation et même accélération des suppressions d'emplois
- continuation de la réduction du réseau et de l'offre de service public
- continuation de la dégradation des conditions de travail
- continuation de la diminution des possibilités de promotion
- continuation des attaques contre les droits et garanties des agents pour les rendre corvéables à souhait et déplaçables à l'envie
- continuation des tentatives d'introduire la rémunération au soit disant mérite dans notre administration

Et depuis peu, nous sommes également sûr d'une autre chose : le DG ne reculera devant rien pour répondre aux commandes politiques : preuve en est, l'annonce de la remise en cause des congés de fin d'année pour les agents des SPFE et du début de l'année prochaine pour ceux des CIS.

Nous dénonçons vigoureusement ces attaques sans précédent : les agents n'ont pas à subir les conséquences de réformes mal préparées, ou d'annonces ou décisions politiques dont certaines frôlent tout simplement l'amateurisme.

A moins que « presser le citron jusqu'au bout » soit la méthode retenue pour pousser de force dehors ceux qui ne se laisseraient pas tenter par un « plan de départ » volontaire par lequel

on leur offrirait royalement deux ans de salaires pour solde de tout compte.

Les agents en ont plus qu'assez ; ils veulent des annonces claires, ils veulent savoir ce qu'ils vont devenir, ils veulent savoir ce qu'il va rester de leur – de notre – belle administration après le passage du pire rouleau-compresseur ultra libéral que le pays n'ait jamais connu.

Et vous, dans ce contexte, que faîtes vous à part nous dire que si vous ne dites rien, c'est parce que vous ne savez rien ? Que faîtes vous à part courir après l'événement pour mettre en œuvre le plus vite possible les consignes qui tombent d'en haut, alors que l'expérience montre que dans la période, il est urgent et même sage d'attendre le contre-ordre, voir le contre-ordre du contre ordre ?

Pour en venir plus précisément au sujet du jour,

- La CGT s'oppose vivement aux transferts d'emplois des trésorerie de Guignicourt et de Marle vers le SIP de Laon au motif du transfert de la mission « impôt ». Nous nous y opposons car l'expérience montre que quand les effectifs d'une trésorerie tombe à 3 ou 4 agents, son espérance de vie est plus que limitée.
- La CGT s'oppose tout autant au transfert de missions vers le SAR. D'une part, nous y voyons une fragilisation supplémentaire des petites trésoreries. D'autre part, il n'a jamais été démontré que les regroupement au motif d'une plus grande « spécialisation » concept brandi comme un dogme voir un postulat permettaient une réelle amélioration de l'exercice des missions. Nous constatons d'ailleurs que vous ne donnez aucun éléments tangibles dans le bilan de l'activité du SAR présenté aujourd'hui. Le satisfecit de la direction se heurte d'ailleurs visiblement à un avis beaucoup plus mitigé du réseau.
- La CGT s'oppose également vigoureusement à l'expérimentation de l'aide du SIE d'Hirson par le SIE de Saint-Quentin. D'où tenez vous que les agents de Saint-Quentin, déjà à la peine pour réaliser intégralement leurs propres missions, auraient une quelconque marge pour assurer des tâches supplémentaires ? Si le SIE d'Hirson est en difficulté, c'est par manque d'agents et la solution ne consiste pas à déporter le travail ailleurs. A ce sujet, se repose la question de la monopolisation de la totalité des EDR filière fiscale dans les SPF alors que la fusion de ces services a été reportée à 2021. Autant dire siné dié, puisque d'ici là, il y aura certainement contre ordre et contre ordre du contre ordre ...

Nous nous opposons également à cette expérimentation car nous voyons déjà, cousue de fil blanc, l'argumentation d'une expérimentation obligatoirement réussie utilisée pour justifier d'autres fermetures de SIE. Nous vous le redisons avec force : pour la CGT, le maintien des SIE au plus prés des entreprises est non seulement nécessaire pour les usagers mais également pour la qualité du travail effectué. En ce domaine, rien ne remplace la connaissance du terrain et il est complètement aberrant de croire que l'on peut « délocaliser » certaines tâches sans s'exposer à une dégradation importante de la qualité du travail effectué.

Concernant le bilan de la mise en place de la caisse commune à Laon Cité, que la CGT vous a de multiples fois réclamé - comme l'on dit « chose promise, chose due » - nous souhaiterions savoir s'il est normal que le document préparatoire que vous nous soumettez ne comporte aucun élément de bilan, mis à part le nombre d'encaissements effectué en 2018, comparé à celui effectué en 2017 ? Devons nous qualifier ce bilan de « minimaliste » ?

Et pour finir, nous aimerions enfin connaître le tarif des suppressions d'emplois 2019 infligé à notre département. Nous sommes le 13 novembre 2018 et à l'heure où la navigation moderne propose GPS ultra performants et autres outils tout aussi intéressants, il n'est pas imaginable qu'il soit nous soit imposé de naviguer à vue jusqu'au 31 décembre, n'est-ce pas ?